

L'ONE au secours des enfants électrosensibles

Recommandations aux écoles... et aux politiques

L'hypersensibilité aux ondes magnétiques n'est pas encore reconnue comme maladie chez nous. Si l'Inami et les autorités font toujours la sourde oreille, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) va y consacrer un chapitre de la nouvelle édition (2018) de sa brochure « Mômes en santé ».

Offrir un cadre sain, sécurisant et favorable à la santé. La brochure « Mômes en santé » est un outil de référence pour les professionnels qui se soucient de la santé des enfants de 3 à 18 ans.

La deuxième édition de cette publication, qui paraîtra en 2018, comprendra un paragraphe relatif à l'exposition aux ondes électromagnétiques à l'école. C'est le résultat des réflexions d'un groupe de travail constitué à l'ONE au début de l'année 2016, suite à plusieurs interpellations de parents.

DE 100 A 300.000 BELGES

Ce n'est pas anecdotique. Selon l'OMS, 1 à 3 % des Belges sont concernés... mais ces statistiques datent déjà de 2004. Certains avancent aujourd'hui des pourcentages plus importants : de 2 à 6 % de la population se déclarerait électrosensible, selon les pays. Un pour cent de la population belge, cela représente déjà 110.000 personnes... Si on applique ces pourcentages

au nombre d'enfants qui fréquentent nos écoles du fondamental et du secondaire (l'enseignement obligatoire), on obtiendrait un public cible potentiel de 10.000 à 50.000 enfants ! On ne parle pas uniquement ici des troubles qui peuvent cibler des personnes habitant à proximité de câbles à haute tension. On parle du smartphone laissé sur la table de nuit, des ordinateurs qui foisonnent dans les bureaux, du wifi gratuit dans les centres urbains. Les ondes sont partout...

Le groupe de travail, composé de représentants de l'ONE, de la Commission PSE, de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire et des experts extérieurs, était chargé d'établir des points d'attention et des recommandations en la matière, sur base des connaissances scientifiques actuelles.

« Le groupe a relevé qu'il n'est pas possible, à ce jour, de fournir une réponse claire sur la question de la nocivité des ondes électromagnétiques sur la santé », explique la ministre de l'Enfance, Alda Greoli (cdH). « Ses conclusions se situent donc résolument dans une optique de promotion de la santé. »

AVIS AUX DIRECTEURS...

Le groupe recommande de limiter, à l'école, l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques en général (en tenant compte de l'évolution de l'utili-

sation des nouvelles technologies avec l'âge). De les informer et de les former à l'utilisation « avisée et précautionneuse » des technologies de l'information et de la communication.

Le groupe invite aussi directions et pouvoirs organisateurs à informer et communiquer de façon transparente aux parents et aux élèves sur le projet d'établissement.

« En médecine scolaire, en présence d'un enfant dit « électrosensible », le groupe invite à s'assurer que ses symptômes ont été pris en compte dans sa globalité physique, psychologique, sociale et environnementale », reprend la ministre. « Ensuite, de développer une approche au cas par cas pour prendre en compte la souffrance de l'enfant sans en étiqueter la cause et dans le respect du projet d'établissement. »

Il y a enfin des recommandations aux responsables politiques : surveiller l'avancée des données épidémiologiques et les avancées technologiques et adapter les normes en conséquence ; améliorer la cohérence des réglementations en tenant compte des recommandations du Conseil supérieur de la Santé ; examiner la recommandation de l'ANSES (France) à propos des valeurs-seuils spécifiques pour les enfants ; enfin suivre les niveaux d'exposition de la population, en particulier dans les lieux publics. ●

DIDIER SWYSEN

L'électrosensibilité, c'est quoi ?**Les femmes sont plus touchées**

La Suède est bien plus avancée que la Belgique dans la protection des personnes électrosensibles. La France a, elle, adopté une loi sur l'encadrement de l'exposition aux ondes électromagnétiques. Et chez nous ? Il ne s'agit nullement d'une maladie reconnue. Un texte, ciblant la reconnaissance de l'électrohypersensibilité, vient d'être pris en considération au Sénat. Il y a aussi, à l'instar d'une législation française, un texte qui interdit de cibler les enfants dans les pubs pour des téléphones portables. De qui parle-t-on lorsque l'on évoque ces problèmes ? Pas seulement des personnes qui vivent à proximité de lignes à haute ten-

sion. On prend en considération le smartphone laissé sur la table de nuit, les ordinateurs qui fonctionnent au bureau ou le wifi gratuit dans les centres urbains, etc.

Quels sont les symptômes que présentent les EHS (personnes électro-hypersensibles) ? On parle avant tout de problèmes dermatologiques : rougeurs, picotements, sensations de brûlure. Mais il peut également y avoir de la fatigue, des palpitations cardiaques ou des soucis de concentration.

Les femmes seraient deux fois plus nombreuses que les hommes à en souffrir. ●

D.SW.